



ACV-CSC  
METEA

**CP 112 GARAGES**

# Remboursement frais de garde d'enfants

- pour l'accueil d'enfants jusqu'à 3 ans, dans un lieu d'accueil familial ou collectif agréé
- 4 euros par jour / par enfant, avec un maximum de 400 euros (brut) par an / par enfant
- sur base de l'attestation fiscale
- paiement par le Fonds social

